



MAIRIE DE NANCAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_09_0001

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de la convocation :
11/09/2026

Date d'affichage :
11/09/2026

**OBJET : Modification de la
nature du service d'accueil
périscolaire en garderie
communale**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-six le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nancay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY, NOULHIANE
Messieurs, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN, VANDENABEELE.

Excusés : Madame BOUGIS, Messieurs BAILLY, PERRIER, VILLERET

Absents :

Secrétaire : Madame Nathalie FONTENY

Madame Murielle BOUGIS a donné pouvoir à Madame Roseline MARY
Monsieur Alain BAILLY a donné pouvoir à Monsieur Phillipe PRÉTEUX
Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Madame Nathalie FONTENY
Monsieur Kévin VILLERET a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN

VU le codé général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la fin de la convention périscolaire avec la caisse d'allocations familiales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de simplifier la gestion de l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de modifier la nature du service d'accueil des enfants avant et après l'école.

APPROUVE la fermeture de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire au 18 septembre 2026.

CRÉE le service public administratif de garderie communale à compter du 19 septembre 2026.

DIT que ce nouveau service accueillera les enfants habitant Nancay scolarisés aux écoles Nancay/Neuvy-sur-Barangeon dans la Commune aux horaires suivants : 7h00 à 8h45 et de 16h15 à 18h30 en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

MAINTIENT les tarifs comme suit pour l'année 2026-2027 :

Quotient familial	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
Matin	1.95€	2.00€	2.05€	2.10€
Après-midi	3.05€	3.10€	3.15€	3.20€

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie communale joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à la mise en place de ce service.

Fait à Nançay, le 19 septembre 2026

La secrétaire,

Le Maire,

Nathalie FONTENY

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 21 septembre 2026